



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ILE D'YEU

Séance du : 08 Juin 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/06/124

<p>Date Convocation 29/05/2026</p> <p>Date Affichage 29/05/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 24 - procuration 03 - absents 00 	<p>Le 8 Juin Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><u>PRESENTS 24</u> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Nathalie BARBOTIN ; Marika ANDRÉ ; Louis DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Sébastien GAUTIER ; Eddy LAURENT ; Christophe DUPONT ; Leslie DOUX ; Benjamin RATOUIT ; Manon PLESSIS ; Alain MOUSNIER ; Cyril TARAUD ; Laure BARAULT ; Valérie VOISIN</p> <p><u>PROCURATIONS 3</u> : Christine LE BRIS donne procuration à Vincent ROIRAND ; Maryline SAUVADET donne procuration à Nathalie BARBOTIN ; Gaëlle CHAPUT donne procuration à Alain MOUSNIER</p> <p><u>ABSENTS 0</u></p> <p><u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS</p>
--	---

DECHETS : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE L'ILE D'YEU ET TRIVALIS POUR L'ACCUEIL DE LA TEAM TRIVAOU SUR LE LITTORAL VENDEEN

Rapporteur : M. Bernard NOURY

Au titre de sa compétence de collecte des déchets sur son territoire, la Commune de l'Île d'Yeu est responsable de la sensibilisation au tri des déchets.

Le Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dénommé TRIVALIS a souhaité déployer, depuis 2023, une équipe d'animateurs afin de sensibiliser les touristes sur les gestes de tri en Vendée et de leur donner des astuces pour réduire leur production de déchets pendant leur séjour.

En application de l'article L.5721-9 du Code général des Collectivités territoriales, les services de Trivalis associant exclusivement des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition de ses collectivités pour l'exercice de leurs compétences.

Considérant qu'une convention est nécessaire afin que TRIVALIS puisse mettre à disposition ponctuellement ses équipes d'animateurs « Team Trivaou » pour l'exercice de la compétence de la commune appartenant au littoral vendéen pour l'année 2026.

La convention de mise à disposition est annexée à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :

- ♦ **APPROUVE** la convention ci-jointe de partenariat entre la commune de l'île d'Yeu et Trivalis pour l'accueil de la Team Trivaou sur la commune de l'île d'Yeu du 3 au 10 août 2026,
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe,
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour les délibérations suivantes : les annexes des CFU sont très techniques et denses (ex : 157 pages pour le CFU du budget principal). Aussi, elles sont envoyées par voie dématérialisée.

L'île d'Yeu, le 12 Juin 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le maire,
M. Patrice BERNARD